

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Cortina Capital Corp.	18 janvier 2016	Québec - Colombie-Britannique - Alberta
Corus Entertainment Inc.	19 janvier 2016	Ontario
First Asset Global Momentum (CAD hedged) ETF First Asset Global Momentum ETF First Asset Global Value (CAD hedged) ETF First Asset Global Value ETF First Asset Short Term Government Bond Index Class ETF	18 janvier 2016	Ontario
Fortified Trust <sup>MC</sup>	18 janvier 2016	Ontario
Sphere FTSE Asia Sustainable Yield Index ETF Sphere FTSE Canada Sustainable Yield Index ETF Sphere FTSE Emerging Markets Sustainable Yield Index ETF Sphere FTSE Europe Sustainable Yield Index ETF Sphere FTSE US Sustainable Yield Index ETF	19 janvier 2016	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds Desjardins IBrix Actions canadiennes à dividendes élevés (parts de catégories A, T, I, C, R, F et S)	19 janvier 2016	Québec
Fonds Desjardins IBrix Focus actions canadiennes (parts de catégories A, T, I, C, R, F et S)		- Colombie-Britannique
		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
Fonds Desjardins IBrix Actions mondiales à faible volatilité (parts de catégories A, I, C et F)		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
Fonds Desjardins IBrix Focus actions mondiales (parts de catégories A, T, I, C, R, F et S)		- Territoires du Nord-Ouest
		- Yukon
		- Nunavut
Fonds Desjardins Actions mondiales croissance (parts de catégories A, I, C et F)		
Catégorie de Société Fonds Desjardins inc. :		
Catégorie de société Desjardins Marché monétaire (actions de séries A et C)		
Catégorie de société Desjardins IBrix Actions canadiennes à dividendes élevés (actions de séries A, T, C et R)		
Catégorie de société Desjardins IBrix Focus actions canadiennes (actions de séries A, T, C et R)		
Catégorie de société Desjardins Actions mondiales croissance (actions de séries A et C)		
Catégorie de ressources canadiennes	15 janvier 2016	Colombie-Britannique

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Qwest Energy Catégorie de croissance tactique AlphaDelta ( <i>auparavant, la Catégorie de valeur mondiale AlphaDelta</i> ) Catégorie de prospérité canadienne AlphaDelta Catégorie de croissance du revenu de dividendes AlphaDelta		
FNB Banques mondiales Hamilton Capital FNB Rendement de sociétés financières mondiales Hamilton Capital	19 janvier 2016	Ontario
Fonds d'actions Barometer Disciplined Leadership Fonds tactique de croissance du revenu Barometer Disciplined Leadership ( <i>auparavant le Fonds à revenu élevé Barometer Disciplined Leadership</i> ) Fonds équilibré Barometer Disciplined Leadership	18 janvier 2016	Ontario
Fonds mondial de croissance et de revenu RBC	15 janvier 2016	Ontario
Mandat privé d'obligations à prime Dynamique Mandat privé Catégorie d'obligations à prime Dynamique	18 janvier 2016	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
BMO Portefeuille FNB plus à revenu équilibré ( <i>auparavant, BMO Portefeuille FNB à rendement cible amélioré</i> )	19 janvier 2016	Ontario
BMO Fonds d'obligations		
BMO Fonds d'obligations de base		
BMO Fonds d'obligations de base Plus		
BMO Portefeuille FNB plus à revenu fixe ( <i>auparavant, BMO Portefeuille FNB à rendement cible</i> )		
BMO Fonds d'actions privilégiées		
BMO Fonds d'obligations américaines à rendement élevé		
BMO Fonds d'actions américaines		
BMO Catégorie asiatique de croissance et de revenu		
BMO Catégorie actions canadiennes		
BMO Catégorie FNB canadien à faible volatilité ( <i>auparavant, BMO Catégorie FNB canadien gestion tactique</i> )		
BMO Catégorie dividendes		
BMO Catégorie mondiale de dividendes		
BMO Catégorie mondiale énergie		
BMO Catégorie mondiale d'actions		
BMO Catégorie FNB mondial à faible volatilité ( <i>auparavant, BMO Catégorie FNB mondial gestion tactique</i> )		
BMO Catégorie Chine élargie		
BMO Catégorie valeur internationale		
BMO Catégorie Étape 2017		
BMO Catégorie Étape 2020		
BMO Catégorie Étape 2025		
BMO Catégorie Étape 2030		
BMO Catégorie Étape 2035		
BMO Catégorie Étape 2040		
BMO Catégorie revenu à court terme		
BMO Catégorie actions américaines		
BMO Portefeuille de revenu		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
CatégorieSélect <sup>MD</sup> ( <i>auparavant, BMO Portefeuille sécurité CatégorieSélect<sup>MD</sup></i> )		
BMO Portefeuille équilibré CatégorieSélect <sup>MD</sup>		
BMO Portefeuille croissance CatégorieSélect <sup>MD</sup>		
BMO Portefeuille actions de croissance CatégorieSélect <sup>MD</sup>		
BMO Catégorie Portefeuille FNB de revenu ( <i>auparavant, BMO Catégorie Portefeuille FNB sécurité</i> )		
BMO Catégorie Portefeuille FNB équilibré		
BMO Catégorie Portefeuille FNB croissance		
BMO Catégorie Portefeuille FNB actions de croissance		
Catégorie d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie	19 janvier 2016	Ontario
Fonds d'actions américaines toutes capitalisations Manuvie		
Fonds d'actions américaines toutes capitalisations en dollars US Manuvie		
Fonds équilibré à rendement stratégique Manuvie		
Fonds équilibré à rendement stratégique en dollars US Manuvie		
Mandat privé Actions américaines Manuvie		
Mandat privé Équilibré d'actions Manuvie		
Fiducie privée Croissance et revenu canadiens Manuvie		
Fiducie privée Équilibré américain Manuvie		
Fonds concentré d'actions canadiennes Mackenzie	18 janvier 2016	Ontario
Fonds concentré d'actions canadiennes Mackenzie	18 janvier 2016	Ontario
Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie		
Fonds canadien de croissance Mackenzie		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds croissance mondial MFS Sun Life	19 janvier 2016	Ontario
Fonds valeur mondial MFS Sun Life		
Fonds croissance américain MFS Sun Life		
Fonds valeur américain MFS Sun Life		
Fonds croissance international MFS Sun Life		
Fonds valeur international MFS Sun Life		
Fonds marchés émergents Schroder Sun Life		
Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life		
Fonds Repère 2020 Sun Life		
Fonds Repère 2025 Sun Life		
Fonds Repère 2030 Sun Life		
Fonds Repère 2035 Sun Life		
Fonds d'obligations canadiennes Beutel Goodman Sun Life		
Fonds revenu mensuel MFS Sun Life		
Fonds du marché monétaire Sun Life		
Fonds énergétique Dynamique Sun Life		
Catégorie équilibrée canadienne BlackRock Sun Life		
Catégorie d'actions canadiennes Composée BlackRock Sun Life		
Catégorie d'actions canadiennes BlackRock Sun Life		
Catégorie du marché monétaire Sun Life		
Catégorie d'actions productives de revenus Dynamique Sun Life		
Catégorie de rendement stratégique Dynamique Sun Life		
Catégorie revenu de dividendes MFS Sun Life		
Catégorie prudente Granite Sun Life (auparavant, Catégorie gérée prudente Sun Life)		
Catégorie modérée Granite Sun Life (auparavant, Catégorie gérée modérée Sun Life)		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
<p><i>Life)</i></p> <p>Catégorie équilibrée Granite Sun Life (auparavant, Catégorie gérée équilibrée Sun Life)</p> <p>Catégorie croissance équilibrée Granite Sun Life (auparavant, Catégorie gérée croissance équilibrée Sun Life)</p> <p>Catégorie croissance Granite Sun Life (auparavant, Catégorie gérée croissance Sun Life)</p> <p>Catégorie d'actions canadiennes MFS Sun Life</p> <p>Catégorie valeur Sentry Sun Life</p> <p>Catégorie croissance américaine MFS Sun Life</p> <p>Catégorie croissance mondiale MFS Sun Life</p> <p>Catégorie croissance internationale MFS Sun Life</p>	19 janvier 2016	Ontario
<p>Fonds d'actions canadiennes BlackRock Sun Life</p> <p>Fonds équilibré canadien BlackRock Sun Life</p> <p>Fonds d'obligations canadiennes MFS Sun Life</p> <p>Fonds croissance équilibré MFS Sun Life</p> <p>Fonds valeur équilibré MFS Sun Life</p> <p>Fonds croissance actions canadiennes MFS Sun Life</p> <p>Fonds d'actions canadiennes MFS Sun Life</p> <p>Fonds valeur actions canadiennes MFS Sun Life</p> <p>Fonds revenu de dividendes MFS Sun Life</p> <p>Fonds d'actions américaines MFS Sun Life</p> <p>Catégorie d'actions canadiennes Franklin Bissett Sun Life</p> <p>Catégorie Trimark canadienne Sun Life</p> <p>Catégorie d'actions canadiennes de petite capitalisation Sionna Sun Life</p>		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Portefeuille de revenu Partenaires Scotia Portefeuille de revenu équilibré Partenaires Scotia Portefeuille de croissance équilibrée Partenaires Scotia Portefeuille de croissance Partenaires Scotia Portefeuille de croissance maximale Partenaires Scotia	14 janvier 2016	Ontario
Portefeuille prudent Granite Sun Life <i>(auparavant Portefeuille géré prudent Sun Life)</i> Portefeuille modéré Granite Sun Life <i>(auparavant Portefeuille géré modéré Sun Life)</i> Portefeuille équilibré Granite Sun Life <i>(auparavant Portefeuille géré équilibré Sun Life)</i> Portefeuille croissance équilibré Granite Sun Life <i>(auparavant Portefeuille géré croissance équilibré Sun Life)</i> Portefeuille croissance Granite Sun Life <i>(auparavant Portefeuille géré croissance Sun Life)</i> Portefeuille revenu Granite Sun Life <i>(auparavant Portefeuille géré revenu Sun Life)</i> Portefeuille revenu élevé Granite Sun Life <i>(auparavant Portefeuille géré revenu élevé Sun Life)</i> Fonds valeur Sentry Sun Life Fonds d'infrastructures Sentry Sun Life Fonds mondial d'actions à moyenne capitalisation Sentry Sun Life Fonds Valeur américaine Dynamique Sun Life Fonds équilibré prudent Sentry Sun Life Fonds mondial d'obligations Templeton Sun Life Fonds d'actions productives de revenus	19 janvier 2016	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Dynamique Sun Life		
Fonds de rendement stratégique Dynamique Sun Life		
Fonds de revenu flexible NWQ Sun Life		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	13 janvier 2016	27 avril 2015
Banque de Montréal	13 janvier 2016	27 avril 2015
Banque de Montréal	14 janvier 2016	27 avril 2015
Banque Nationale du Canada	14 janvier 2016	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	14 janvier 2016	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	15 janvier 2016	1 <sup>er</sup> décembre 2014
Banque Nationale du Canada	15 janvier 2016	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	18 janvier 2016	20 juin 2014
Banque Nationale du Canada	19 janvier 2016	20 juin 2014
Banque Royale du Canada	5 janvier 2016	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	5 janvier 2016	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	5 janvier 2016	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	5 janvier 2016	20 décembre 2013

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Royale du Canada	15 janvier 2016	20 décembre 2013
La Banque de Nouvelle-Écosse	14 janvier 2016	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	18 janvier 2016	19 décembre 2014
La Banque de Nouvelle-Écosse	20 janvier 2016	19 décembre 2014
La Banque Toronto-Dominion	13 janvier 2016	13 juin 2014
La Banque Toronto-Dominion	15 janvier 2016	13 juin 2014

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs

concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

## SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
6115187 Canada Inc. (ImmerVision)	2015-11-26	2 241 057 \$
ACG 360 LP	2015-11-27	821 138 \$
Adventure Gold Inc.	2015-12-07	175 000 \$
Albertis Infraestructuras, S.A.	2015-11-25	604 500 \$
BioVentrix, Inc.	2015-11-24	2 669 052 \$
Centurion Real Estate Opportunities Trust	2015-12-01	5 362 816 \$
Erin Ventures Inc.	2015-12-01	47 705 \$
Harbour First Mortgage Investment Trust	2015-11-30	5 081 000 \$
Les Mines d'or Visible inc.	2015-12-01	313 088 \$
McMaster University	2015-11-26	120 000 000 \$
Myca Health Inc.	2015-11-18	772 602 \$
Myca Health Inc.	2015-11-24	1 083 537 \$
NeutriSci International Inc.	2015-11-25	2 342 340 \$
Ressources Explor inc.	2015-12-07	25 000 \$
Square, Inc.	2015-11-24	2 227 759 \$
The Greybrook Colgan Trust	2015-11-27	8 837 800 \$
TPG Growth III FOF, L.P.	2015-11-30	666 650 \$
UBS AG, Jersey Branch	2015-11-26, 2015-11-27, 2015-11-30, 2015-12-02 et 2015-12-03	15 502 384 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
UBS AG, Zurich	2015-11-27 et 2015-11-30	259 658 \$
UMC Mutual Fund Trust	2015-12-01	26 071 620 \$
Walton AB Southridge LP	2015-11-26	345 000 \$

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

### 6.6.4 Refus

Aucune information.

### 6.6.5 Divers

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».